



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

ADOPTION RÈGLEMENT #409-2025

Modifiant le règlement #384-2023 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue le 6 mai 2025, fût adopté le règlement suivant :

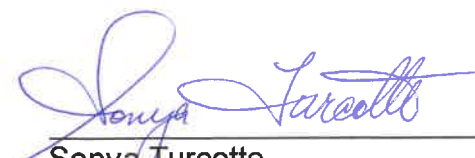
Règlement #409-2025 : Règlement modifiant le règlement #384-2023 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le comité administratif et de planification de la MRC de Drummond a approuvé, le 3 juin 2025, le règlement #409-2025, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

La MRC de Drummond a transmis la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement #409-2025 à la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 18 juin 2025.



Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière